

APPEL A PROJETS 2026

Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie

Montant total attribué en 2026
170 000€

- **Soigner les épilepsies** **60 000€**
- **Bourse Valérie Chamaillard** **50 000€**
- **Syndrome Fires/Norse** **60 000€**

60 000€

APPEL A PROJETS 2026 SOIGNER LES ÉPILEPSIES

La FFRE financera, avec le soutien de la Fondation Rosborg*, un projet de recherche visant à :

- Soigner les épilepsies ou
- En améliorer la prévention, le diagnostic ou la prise en charge ou
- Favoriser le développement d'approches thérapeutiques innovantes.

Ce financement d'un montant maximum de 60 000 euros par projet pourra couvrir des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement.

* Fondation Vera Nijs & Jens Erik Rosborg, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en anglais (sauf le résumé grand public). Ils devront être déposés sur le site de la FFRE :

<https://www.fondation-epilepsie.fr/>
(espace dédié à compter du 15/04)

Seront attendus :

- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire prévoyant la réception et le versement des fonds au projet
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans. Ces experts pourraient potentiellement évaluer votre projet.
- En cas de soumission d'un projet déposé antérieurement à la FFRE, indiquer les corrections apportées par rapport au premier projet.

* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

Informations complémentaires

- La durée du projet devra être d'1 à 3 ans avec un démarrage à la signature de la convention.
- Cofinancement possible.
- Les lauréats devront justifier de la faisabilité du projet, notamment en termes d'éthique, et de son démarrage rapide.
- Les éventuels frais de gestion sont inclus dans les 60 000€ versés par la FFRE, et doivent donc être réduits au minimum. Versement en 2 fois, 80% à la signature de la convention, et 20% à la réception du rapport final.
- Les lauréats de l'appel à projets 2025 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.
- En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets en juillet 2026.

Date limite de dépôt des dossiers

20 avril 2026 au soir

ATTENTION !

Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

Vous recevrez un accusé de réception de votre candidature depuis la plateforme.

Contact : aoffre@fondation-epilepsie.fr

50 000€

APPEL A PROJETS 2026

BOURSE VALERIE CHAMAILLARD

La FFRE attribuera une bourse, financée par la Fondation Valérie Chamailard, abritée par la Fondation de France. Cette bourse de 50 000 euros sera attribuée à une chercheuse ou un chercheur non statutaire niveau doctoral ou post-doctoral, pour un projet portant sur l'épilepsie de l'enfant et/ou de l'adolescent.

Le financement pourra couvrir un salaire ainsi que des frais de fonctionnement.

Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses, un lauréat d'une bourse équivalente obtenue lors de l'appel 2026 devra donc se désister. Néanmoins, d'autres sources de co-financement sont acceptées pour financer tout ou partie du projet présenté.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en anglais (sauf le résumé grand public). Ils devront être déposés sur le site de la FFRE :

<https://www.fondation-epilepsie.fr/>
(espace dédié à compter du 15/04)

Seront attendus :

- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire prévoyant la réception et le versement des fonds au projet
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans. Ces experts pourraient potentiellement évaluer votre projet.
- En cas de soumission d'un projet déposé antérieurement à la FFRE, indiquer les corrections apportées par rapport au premier projet.

* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

Informations complémentaires

- La durée du projet devra être d'1 à 3 ans avec un démarrage à la signature de la convention.
- Cofinancement possible.
- Les lauréats devront justifier de la faisabilité du projet, notamment en termes d'éthique, et de son démarrage rapide.
- Les éventuels frais de gestion sont inclus dans les 50 000€ versés par la FFRE, et doivent donc être réduits au minimum. Versement en 2 fois, 80% à la signature de la convention, et 20% à la réception du rapport final.
- Les lauréats de l'appel à projets 2025 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.
- En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets en juillet 2026.

Date limite de dépôt des dossiers

20 avril 2026 au soir

ATTENTION !

Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

Vous recevrez un accusé de réception de votre candidature depuis la plateforme.

Contact : aoffre@fondation-epilepsie.fr

60 000€

APPEL A PROJETS 2026 SYNDROMES FIRES/NORSE

La FFRE financera, avec le soutien de l'association Paratonnerre, un projet de recherche permettant de mieux diagnostiquer, comprendre ou traiter les syndromes de FIRES/NORSE.

Ce financement sera d'un montant maximum de 60 000 euros.

Cet appel à projets est ouvert à l'international.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en anglais (sauf le résumé grand public). Ils devront être déposés sur le site de la FFRE :

<https://www.fondation-epilepsie.fr/>
(espace dédié à compter du 15/04)

Seront attendus :

- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire prévoyant la réception et le versement des fonds au projet
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans. Ces experts pourraient potentiellement évaluer votre projet.
- En cas de soumission d'un projet déposé antérieurement à la FFRE, indiquer les corrections apportées par rapport au premier projet.

* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

Informations complémentaires

- La durée du projet devra être d'1 à 3 ans avec un démarrage à la signature de la convention.
- Cofinancement possible.
- Les lauréats devront justifier de la faisabilité du projet, notamment en termes d'éthique, et de son démarrage rapide.
- Les éventuels frais de gestion sont inclus dans les 60 000€ versés par la FFRE, et doivent donc être réduits au minimum. Versement en 2 fois, 80% à la signature de la convention, et 20% à la réception du rapport final.
- Les lauréats de l'appel à projets 2025 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.
- En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets en juillet 2026.

Date limite de dépôt des dossiers

20 avril 2026 au soir

ATTENTION !

Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

Vous recevrez un accusé de réception de votre candidature depuis la plateforme.

Contact : aoffre@fondation-epilepsie.fr